MAIRIE de ST GEORGES LES LANDES (Haute-Vienne)

Séance du 13/04/2017

Date de convocation 05/04/2017

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20H30

L'an deux mil dix-sept, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2017.

<u>Présents</u>: MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, GUYON Jean Claude, COURET François, Mme DUJARDIN Augustine, M. DEMANGHON Jean-Claude, et Mme LEBOURG Jeannine.

<u>Absents excusés</u>: Mme SINQUIN Christine, M. PECH Michel et Mme LEMAITRE Géraldine a donné pouvoir à M. LACHAISE Joël.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean Claude.

Le procès verbal de la réunion du 20 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

- ✓ Dossier 1 : Délibération portant sur l'approbation du compte de gestion dressé par M. PECH Jacques, délibération 2017-05 ;
- ✓ Dossier 2 : Délibération portant sur le vote du compte administratif 2016, adoptée à l'unanimité, délibération 2017-06 ;
- ✓ Dossier 2 : Délibération portant affectation du résultat, adoptée à l'unanimité, délibération 2017-07 ;
- ✓ Dossier 3 : Délibération fixant les taux d'imposition pour l'année 2017, mêmes taux que l'année précédente, délibération 2017-08 ;
- ✓ Dossier 4 : Délibération portant sur l'attribution des subventions 2017

Genêts d'Or 650,00 €
Anciens Combattants 100,00 €
ACCA 320,00 €
Comité des Fêtes 500,00 €
Football Club St Georges 500,00 €
Secours Populaire 60,00 €
Société de Pêche St Sulpice 50,00 €
Médecins du Monde 38,00 €
Prévention routière15,00 €
Mutilés St Sulpice 15,00 €
Paralysés de France 22,00 €
Sports vélos du Pays de Basse Marche - 50,00 €
Conciliateur de Justice 30,00 €
Association coopérative USEP 200,00 €
Avenir Nord Foot 87 150,00 €
Amicale du Cochonnet de la Benaize 50,00 €
Solidarité Paysans Limousin 50,00 €
Histoires et légendes de Las Croux 100,00 €
Mondial de tonte de moutons 50,00 €
adoptée à l'unanimité, délibération 2017-09 ;

✓ Dossier 5 : Délibération portant participation aux frais de voyage pédagogique en Espagne, pour deux enfants de la commune, dont un est en garde alternée, Monsieur COURET François, directement intéressé, ne participe pas au vote, la

commune décide d'attribuer une participation financière de 80 € par enfant, et la moitié pour l'enfant en garde alternée la somme de 120 € sera prévue au budget primitif ; adoptée à l'unanimité, délibération 2017-10 ;

- ✓ Dossier 6 : Délibération portant sur les travaux 2017 Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les travaux 2017 comme suit :
 - Travaux de voirie Le Puy de Mont et Le Moulin de Puy Laurent
 - Remplacement du moteur de volée de la cloche 1,
 - Panneaux de signalisation directionnelle,
 - Achat porte engin pour mini pelle,
 - Achat licence IV.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017 ; délibération 2017-11 ;

- ✓ Dossier 7 : Délibération approuvant le Budget Primitif 2017, adoptée à l'unanimité ; délibération 2017-12 ;
- ✓ Dossier 8 : Délibération portant sur la détermination du taux de promotion pour l'avancement de grade, taux fixé à 100 % pour l'avancement de grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, adoptée à l'unanimité ; délibération 2017-13 ;
- ✓ Dossier 9 : Délibération portant sur le contrat d'entretien d'éclairage public, nouveau contrat quatre passages par an au lieu de six, adoptée à l'unanimité, délibération 2017-14 :
- ✓ Dossier 10 : Délibération portant sur l'achat en commun d'un porte engin pour la mini pelle entre les communes de Cromac et Saint Georges les Landes, pour un montant de 6000 €, pris en charge par la commune de Cromac, une convention définissant les modalités de remboursement sera prise entre les deux communes, adoptée à l'unanimité, délibération 2017-15;
- Questions diverses :
 - Supposition du bureau de vote pour l'élection présidentielle dimanche 23 avril et dimanche 7 mai 2017, fermeture du bureau à 19 h 00 ;
 - Fin des travaux salle Bantard (sol salle et plafond cuisine);
 - Achat licence IV : Notaire prépare l'acte de vente, date de signature non fixée :
 - Se Audit du cimetière réalisé par le groupe Elabor 10 783, 44 € TTC ;
 - Achat d'une benne 3 points DESVOYS 684 € TTC ;
 - Demande de réunion Foot le 23 avril sous le préau de la Salle de Bantard

Clôture à 22H35.

Lachairs

Le Maire,